

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 9 décembre 2014** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

Absent : monsieur Daniel Lauzon, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-12-328 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

6.1 Octroi de subvention – Festival de cirque scolaire 2015.

6.2 Octroi de subvention – Comité ZIP du Haut Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2014-12-329 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-12-330 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2014, au montant de **105 920,17 \$**.

ADOPTÉE

2014-12-331 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2014, au montant de **443 120,15 \$**.

ADOPTÉE

2014-12-332 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 soient tenues le mardi à 19h30, aux dates suivantes :

13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 14 juillet, 11 août, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre

ADOPTÉE

2014-12-333 TRANSPORT SOLEIL – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 de **Transport Soleil inc.**, tel que présenté et d'autoriser le paiement de la quote-part 2015 de la Ville, au montant de **49 712,90 \$**.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reconnaisse la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire auprès du ministère des Transports du Québec, de l'Agence métropolitaine de transport et/ou entité similaire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-371-00-993.

ADOPTÉE

2014-12-334 RELIP – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot (**RELIP**), tel que présenté et d'autoriser le paiement de la quote-part 2015 de la Ville, au montant de **14 089,78 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-726-00-952.

ADOPTÉE

2014-12-335 NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année civile 2015 :

Comités	Membre	Remplaçant
Services communautaires et sportifs	Bernard Groulx	Nil
Comité consultatif d'urbanisme	Normand Pigeon	Daniel Lauzon
Comité intermunicipal de transport et Transport Soleil	Bernard Groulx	Bruno Roy
Comité circulation	Jean Fournel Normand Pigeon	Nil
Comité de démolition	Jean Fournel Daniel Lauzon Normand Pigeon	Nil
Comité ressources humaines	Jean Fournel	
Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot (RELIP)	Bruno Roy	Nil
Régie de l'eau de l'île Perrot (REIP)	Daniel Lauzon	Bernard Groulx* *remplaçant maire ou conseiller

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les périodes suivantes :

De janvier 2015 à juin 2015 : Daniel Lauzon
De juillet 2015 à décembre 2015 : Bernard Groulx

ADOPTÉE

2014-12-336 PAVAGE RUE RHAPSODIE ET CORRECTION RUE DES ROSEAUX – AUTORISATION DE DÉPENSE

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

2014-12-337 APPEL D'OFFRES AD2014-01 – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS, LOGICIELS ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE SUR IP – ADJUDICATION

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'équipements, logiciels et installation d'un système de téléphonie sur IP, une (1) soumission a été reçue et par la suite ouverte publiquement le 4 décembre 2014 immédiatement après 11 h ;

Considérant qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres AD2014-01.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit **Connex Québec inc.** pour la fourniture d'équipements, logiciels et installation d'un système de téléphonie sur IP et ce, pour un montant **41 384,21 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres AD2014-01.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans, en 10 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-100-00-200.

ADOPTÉE

2014-12-338 APPEL D'OFFRES AD2014-02 – FOURNITURE DE LIGNES TRADITIONNELLES À COMMUTATION DE CIRCUITS (PRIMARY RATE INTERFACE-PRI) – ADJUDICATION

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (primary rate interface-PRI), une soumission a été reçue et par la suite ouverte publiquement le 4 décembre 2014 immédiatement après 11 h 15 ;

Considérant qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres AD2014-02.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit **Vidéotron** senc pour la fourniture de lignes traditionnelles à commutation de circuits (primary rate interface-PRI) et ce, pour un montant **38 634 \$**, plus taxes applicables, sur 60 mois, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres AD2014-02.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-133-00-330.

ADOPTÉE

2014-12-339 RÈGLEMENT NO 436-5 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NO 436 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement du Plan d'urbanisme no 436 en modifiant diverses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 août 2014;

Considérant qu'un premier projet de règlement 436-5 a été adopté lors d'une séance tenue le 14 octobre 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 novembre 2014 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **436-5** intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du plan d'urbanisme numéro 436 ».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-12-340 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-30 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Monsieur le conseiller Normand Pigeon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro **437-30** afin de modifier le Règlement de zonage no 437 et qui vise la création d'une nouvelle zone, soit la zone C-420.

Cette zone sera créée à même la zone C-404. Elle sera délimitée comme suit :

- au nord par le boulevard Don-Quichotte et la limite de la Ville de L'Île-Perrot;
- à l'est par l'avenue Forest et la limite de la zone C-406;
- au sud par l'avenue Forest;
- à l'ouest par la limite de la Ville de Pincourt.

Les usages qui y seront autorisés sont :

- unifamiliale (h1) à structure contiguë;
- multifamiliale (h3);
- vente au détail et service (c1);
- institutionnelle et administrative (p1);
- récréation (p2).

De plus, de nouvelles dispositions particulières applicables à cette zone seront ajoutées au chapitre XIV et il sera apporté tous autres ajustements nécessaires à la suite de ces modifications.

2014-12-341 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-30 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins :

- de créer une nouvelle zone, soit la zone C-420;
- d'y spécifier les usages qui y seront autorisés;
- de préciser les dispositions particulières qui seront applicables à cette zone;
- d'apporter tous autres ajustements nécessaires à la suite de ces modifications.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 novembre 2014 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no **437-30** intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 ».

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

ADOPTÉE

2014-12-342 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-33 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro **437-33** afin de modifier le Règlement de zonage no 437 aux fins :

- de corriger certaines coquilles;
- de permettre l'usage c2 « services de restauration » de type café ou comptoir-minute sans débit de boisson alcoolisée et spectacle dans la zone C-211;
- De modifier les limites de la zone « A-313 » dans le noyau villageois pour permettre de plus petits terrains.

2014-12-343 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-33 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins :

- de corriger certaines coquilles;
- de permettre l'usage c2 « services de restauration » de type café ou comptoir-minute sans débit de boisson alcoolisée et spectacle dans la zone C-211;
- De modifier les limites de la zone « A-313 » dans le noyau villageois pour permettre de plus petits terrains.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 novembre 2014 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no **437-33** intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 ».

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

ADOPTÉE

2014-12-344 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 438-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438 NOTAMMENT QUANT AUX RÈGLES DE CALCUL ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS LORS DES OPÉRATIONS CADASTRALES

Monsieur le conseiller Bruno Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro **438-2** afin de modifier le Règlement de lotissement no 438 aux fins :

- de modifier les règles de calcul établissant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels lors des opérations cadastrales visées par cette disposition;

- de fixer la largeur minimale d'une rue locale à 20 mètres pour la zone C-420 à l'exception où la rue dessert uniquement un projet résidentiel;
- de modifier le frontage minimal des terrains donnant sur la ligne extérieure courbe de rue sur lesquels il y a des bâtiments jumelés/contigus.

2014-12-345 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 438-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438 NOTAMMENT QUANT AUX RÈGLES DE CALCUL ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS LORS DES OPÉRATIONS CADASTRALES

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement 438 aux fins :

- de modifier les règles de calcul établissant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels lors des opérations cadastrales visées par cette disposition;
- de fixer la largeur minimale d'une rue locale à 20 mètres pour la zone C-420 à l'exception où la rue dessert uniquement un projet résidentiel;
- de modifier le frontage minimal des terrains donnant sur la ligne extérieure courbe de rue sur lesquels il y a des bâtiments jumelés/contigus;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 novembre 2014 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no 438-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement no 438 notamment quant au calcul établissant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels lors des opérations cadastrales ».

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

ADOPTÉE

2014-12-346 RÈGLEMENT NO 440-8 – MODIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LA CONSTRUCTION SUR LES LOTS ENCLAVÉS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 440- ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement sur les permis et certificats no 440;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 octobre 2014;

Considérant qu'un premier projet de règlement 440-8 a été adopté lors d'une séance tenue le 14 octobre 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 novembre 2014 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **440-8** intitulé « Règlement modifiant les normes régissant la construction sur les lots enclavés du règlement sur les permis et certificats numéro 440».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-12-347 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 515 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no **515** sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2014-12-348 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 515 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 515 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement no **515** intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-12-349 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'aménagement de berges du cours d'eau « de la baie Madore» dans le parc des Éperviers, de même que tout engagement en lien avec cette demande;

Que la firme d'ingénierie CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE **CDGU inc.**, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande et autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2014-12-350 RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE DU POSTE DE POMPAGE NO 8 –
AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant le bris de la génératrice du poste de pompage no 8.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser les dépenses suivantes afin de remplacer le moteur diésel défectueux, non réparable, par un moteur neuf, à savoir :

- **19 450 \$** plus taxes applicables payables à **Diesel-Bec inc.** pour l'achat du moteur diésel et que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-60-566;
- **19 250 \$** plus taxes applicables payables à **Synchro-Gené M.B. inc.** pour l'installation du moteur diésel et que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-60-566;
- **5 000 \$** plus taxes applicables payable à **Isolation Michel Tisseur inc.** pour du matériel et que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-60-566;

D'autoriser les dépenses suivantes pour la location d'une génératrice pour la période de livraison du moteur et d'installation soit un frais mensuel de 3 250 \$ par mois soit 13 000 \$ pour 4 mois, des frais de transport de 325 \$, des frais d'installation de 600 \$, des frais de démantèlement de 600 \$ soit un total de 14 525 \$ plus taxes applicables et que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-60-525.

ADOPTÉE

**2014-12-351 APPEL D'OFFRES GT2014-12 – ACQUISITION DES LUMINAIRES RUE
KAY, DENISE-PELLETIER ET HÉBERT**

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation GT2014-12 pour l'acquisition de luminaires pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert, 3 soumissions ont été reçues;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit **9256-4350 Québec inc. (SE2i)** pour l'acquisition de luminaires pour les rues Kay, Denise-Pelletier et Hébert et ce, pour un montant **30 334,50 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres GT2014-12.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no 503 et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-710.

ADOPTÉE

2014-12-352 ÉQUIPEMENTS FORD F-250 ET F-150 – AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant que la résolution 2014-10-300 autorisait un montant de 11 500 \$ pour les équipements et accessoires sur les camions Ford F-250 de l'année 2012 et F-150 de l'année 2013;

Considérant que le montant des équipements s'élève à la somme de 15 338 \$;

Considérant qu'il y a lieu de combler la différence;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil autorise une dépense supplémentaire de 3 838 \$ pour l'acquisition des équipements et accessoires pour les camions Ford F-250 de l'année 2012 et F-150 de l'année 2013 et que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-400.

ADOPTÉE

2014-12-353 OCTROI DE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil**, une aide financière au montant total de **6 946 \$**, pour le soutien aux inscriptions de 36 résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2013-2014.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-12-354 AUTORISATION DE PARTICIPATION – PRIX RURALIA-DESJARDINS-AMÉNAGEMENT DU SKATEPARC AU PARC DES MÉSANGES

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot réalise le projet d'aménagement du skateparc du parc des Mésanges consistant à retirer une portion de la clôture et y ajouter un « quartier pipe »;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite déposer sa candidature au prix Ruralia-Desjardins 2015 pour la réalisation de son projet d'aménagement d'un skateparc;

Considérant que le projet d'aménagement du skateparc répond aux critères d'admissibilité.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement de mandater madame Josiane Asselin, directrice des Services communautaires, à déposer le dossier de candidature au **Prix Ruralia-Desjardins** pour le skateparc du parc des Mésanges et à signer tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

2014-12-355 OCTROI DE SUBVENTION –FESTIVAL DE CIRQUE SCOLAIRE 2015

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer à la **Commission scolaire des Trois-Lacs** une aide financière au montant total de **1 000 \$**, pour le festival de cirque scolaire 2015 dont l'école Notre-Dame-de-la-Garde fait partie.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-12-356 OCTROI DE SUBVENTION – COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

Considérant que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent est un organisme dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'accorder une subvention de 0,02 \$ par citoyen au **Comité ZIP** du Haut Saint-Laurent, représentant une somme de **215,64 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de novembre 2014 de la Gestion du territoire.
- Déclarations d'intérêts pécuniaires de Sylvain Lemire, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-12-357 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc
